



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Sceaux Bourg-la-Reine Habitat - communication du rapport relatif à l'exercice 2017**

Séance du 28 juin 2018

Convocation du 22 juin 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin à 20 h 07, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, MM. Patrice Pattée, Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, MM. Xavier Tamby, Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mmes Ganne-Moison, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par Mme Chantal Brault,  
Mme Isabelle Drancy par Mme Sylvie Bléry-Touchet,  
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Louis Oheix,  
Mme Sakina Bohu par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,  
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Pierre Riotton,  
Mme Catherine Lequeux par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Claire Beillard-boudada par Mme Catherine Arnould,  
M. Hachem Alaoui-Benhachem par M. Benjamin Lanier,  
M. Jean-Jacques Campan par Mme Dominique Daugeras

Etaient absents :

M. Thierry Legros,  
Mme Claude Debon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 28 juin 2018

**OBJET** : Sceaux Bourg-la-Reine Habitat - communication du rapport relatif à l'exercice 2017

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1524-5,

Vu les comptes de la SEM arrêtés au 31 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (MM. Philippe Laurent, Philippe Tastes ne prennent pas part au vote)

DONNE acte aux représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SEM Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat pour la communication qui lui a été faite sur son activité et ses comptes pour l'exercice 2017.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*